

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 1908

présenté par  
M. Neuder

-----

**ARTICLE 15**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis*. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs en termes de maillage territorial, d'horaires d'ouverture et de maintien ou, si nécessaire, de développement des capacités diagnostiques de proximité ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est essentiel que la régulation tarifaire sur le champ de la biologie et de l'imagerie médicales n'ait pas pour conséquence une réduction de l'offre en proximité. Les examens de biologie et d'imagerie sont une dimension essentielle de l'accès aux soins, ils conditionnent bien souvent l'établissement du diagnostic.

Or, si le nombre de sites de biologie médicale se maintient voire progresse en apparence, on assiste, sous l'effet de la concentration financière du secteur, à une réduction des capacités analytiques en proximité ainsi que des horaires d'ouverture - stratégies qui permettent aux laboratoires de préserver leurs marges. Le même mouvement de concentration financière est à l'oeuvre sur le champ de l'imagerie médicale, même si c'est à un stade moins avancé.

Les accords de maîtrise des dépenses prévus par l'article 15 ne doivent pas être aveugles à cet enjeu essentiel d'accès aux soins. Il importe donc d'en faire un objectif à part entière, qui sera suivi au même titre que le respect de l'enveloppe budgétaire.